



Comment faire la demande ?

- **Un dossier de demande d'admission** est à remplir et à retourner avec les documents requis.
La **partie médicale** est étudiée par le médecin (sous pli confidentiel).
La **partie sociale** est étudiée par la chef de service.
- **3 rencontres sont organisées** avec le demandeur: une avec le médecin coordinateur, une avec la chef de service et une avec le psychologue.
- **Présentation de la candidature à l'équipe** lors de la réunion de coordination hebdomadaire.
- **Annonce de la décision finale d'admission** prise par le directeur et communiquée de manière formalisée et justifiée.
- **Accompagnement à l'entrée dans les lieux** en cas de réponse positive.

Les demandes ne sont pas traitées en urgence.

Un premier contact téléphonique est possible afin de vérifier que la situation du demandeur correspond aux missions des ACT.

La porte d'entrée des ACT n'est pas l'addiction ni les troubles psychiatriques non stabilisés.

La compétence première des ACT est l'accueil et l'accompagnement de personnes souffrant de maladies chroniques organiques évolutives.

L'entrée aux ACT exige que les troubles psychiatriques, la pathologie addictive soient stabilisés et que la personne soit engagée dans une démarche de soins.

Pour des raisons de sécurité, l'établissement se réserve la possibilité de refuser l'admission de personnes souffrant de ces pathologies non stabilisées dans la mesure où elles vont vivre en autonomie dans leur logement et pourraient se mettre en danger.

Pour nous contacter et/ou obtenir un dossier d'admission

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE

84, avenue du Maréchal Maunoury
28000 CHARTRES

☎ 02.37.84.32.00

act.chartres@addictions-france.org

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

L'essentiel sur les ACT

- Accompagnement de personnes vivant avec une maladie chronique organique évolutive et en situation de fragilité et de précarité
- 12 places
- Une équipe pluridisciplinaire qui intervient dans le cadre de visite à domicile ou sur consultations
- Des ateliers individuels et collectifs
- Préparation de la sortie et de la réinsertion sociale



APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE (ACT)



Avec le soutien financier de



APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE



C'est quoi ?

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) accueillent des personnes atteintes de maladies chroniques organiques évolutives en situation de fragilité psychologique et/ou sociale nécessitant des soins et un suivi médico-psycho-social.



Les objectifs :

- Assurer une prise en charge globale, médicale, psychologique et sociale
- Permettre et favoriser l'accès aux soins
- Garantir l'observance des traitements et l'éducation thérapeutique
- Accompagner à l'ouverture des droits sociaux, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner au quotidien dans toutes les démarches visant à favoriser la (ré)insertion et l'autonomie



Pour qui ?

- Des personnes majeures
- Seules ou en couple
- Avec enfant ou non

Toute personne atteinte d'une pathologie chronique organique évolutive et dont la situation psycho-sociale compromet l'accès aux soins et la bonne observance des traitements.



Par qui ?

Une équipe pluridisciplinaire accompagne la personne tout au long de son séjour. Elle se compose:

- d'un directeur
- d'une chef de service
- d'une secrétaire
- d'un médecin
- d'une infirmière
- De 2 éducateurs spécialisés
- d'une psychologue



Pour combien de temps ?

- Hébergement temporaire
- Durée de séjour variable en fonction de la situation de la personne accueillie



Sous quelle forme ?

Un accompagnement individualisé:

- Signature d'un document individuel de prise en charge puis d'un contrat de séjour à l'issue du 1er mois d'essai
- Co-construction du Document Individuel d'Accompagnement et élaboration du projet personnalisé
- Visites à domicile et suivi individuel dans les locaux professionnels
- Accompagnement en rendez-vous si nécessaire
- Aide dans les démarches administratives au besoin
- Possibilité d'ateliers individuels/collectifs sur différentes thématiques
- Travail en partenariat et en réseau



Dans quel cadre ?

- Appartements meublés et équipés à Lucé, situés à proximité des commerces et des arrêts de bus (lignes 4, 6 et 10)
- Accueil en appartements individuels ou semi-collectifs (appartements partagés)
- Accueil dans les locaux



Participation financière de 60€/mois+10% des ressources au titre des frais d'hébergement et d'entretien.

APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE



Le salon



1ère chambre avec bureau



La salle de bain



La cuisine



2ème chambre